



APPEL À CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE

ASSOCIATION D'ACTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

N° 26 / 2023 / E

1 POSTE D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ / MONITEUR-ÉDUCATEUR (H/F)

CDD TEMPS PLEIN

PARCOURS ENFANCE-JEUNESSE ACCUEIL HAUT SEUIL DE TOLERANCE

PRÉSENTATION DE NOTRE ASSOCIATION

Créée le 12 Mai 1964, l'Association d'Action Éducative et Sociale a pour mission d'apporter un accompagnement éducatif, social et professionnel aux personnes en difficulté. L'AAES ne fait aucune distinction d'âge : elle accompagne, au sein de ses différents parcours, à la fois les mineurs en situation de danger, les jeunes adultes, les adultes et les familles en difficulté sociale. Elle agit par tous les moyens mis à sa disposition (la création, l'aménagement, l'extension et la gestion des services, des organismes et des établissements) pour héberger et permettre l'accès au logement des jeunes, adultes et familles en difficulté sociale.

DESCRIPTION DU SERVICE ET MISSIONS DU POSTE À POURVOIR

Ouvert depuis le 22 février 2023, l'AHST est une structure qui a pour but d'accueillir des jeunes dans l'errance pour qui nous dressons le constat d'une incapacité d'accroche avec une prise en charge classique dans un parcours ASE.

Le lieu de vie dispose d'un personnel permanent, qui a pour vocation de sécuriser le site et les personnes.

Le mineur est accueilli en chambre individuelle préservant son intimité, lui permettant de se ressourcer, de profiter d'un temps calme, de s'accorder un moment de bien-être, de se recentrer sur lui-même.

Le mineur dispose d'un espace dédié, lui permettant de se restaurer, en présence d'un adulte.

Le séjour est d'une durée de 2 mois, avec des renouvellements mensuels. Les parties mobilisées dans le processus d'accueil actent le renouvellement ou l'arrêt de l'accueil. Celui-ci est interrompu en cas d'absence importante du jeune et dans ce cas, le lit redevient disponible au terme des deux mois. Une synthèse bimensuelle est programmée de par le caractère, aléatoire, discontinu, fluctuant de l'accueil de l'adolescent. Les temps de répit, étant interrompus, par des périodes d'errance, de prostitution, de mise en danger, à l'extérieur du lieu de vie.

Pendant son séjour, le jeune est accueilli, de manière bienveillante, sans jugement. Le contenu des journées est adapté, tenant compte de la capacité de l'adolescent à élaborer, à structurer, à se mobiliser. Les contraintes sont basses, l'accompagnement s'enclenche par adhésion progressive.

Le jeune bénéficie d'un personnel éducatif référent, pour lui apporter écoute, soutien et remobilisation progressive.

Les objectifs fixés sont fondamentaux et atteignables (mise en sécurité, garantir les besoins physiologiques et psychologiques primaires, sécurité et estime de la personne).

Le référent assure l'interface avec les partenaires spécifiques internes à notre association et externes (CHD, CMPP, structures de droit commun, AGSS La Boussole...).

Concernant la santé : une infirmière est identifiée pour permettre au mineur de se faire aider, sur toutes les questions et mise en relation avec le milieu médical (contraceptions, dépistages, traitements spécifiques). L'infirmière évalue la situation santé au fur et à mesure du parcours.

Concernant le soutien psychologique et l'écoute : une psychologue propose un espace de parole une demi-journée par semaine, par une démarche d'allers vers. La psychologue propose un espace d'écoute permettant aux jeunes d'exprimer ses difficultés, ses émotions. Un temps collectif est prévu une fois par mois animé par le psychologue en présence de l'équipe éducative.

PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉ

- Diplôme obligatoire : DEES / DEME
- Disponibilité et discrétion indispensables
- Expérience en structure d'hébergement de mineurs souhaitée

CONDITIONS D'EMPLOI

- Fonctionnement 365 jours par an imposant les contraintes de l'internat.
- Salaire défini selon grille de la CCNT du 15 mars 1966
- Permis B
- Lieu d'exercice : **Saint-Pol-sur-Mer**
- Date potentielle de prise de fonction : **20/03/2023**
- Durée du contrat : **Jusqu'au 30/09/2023**
- Disponibilité indispensable pour les séjours/vacances

AVANTAGES SOCIAUX

- Pour tous les salariés :
 - les congés trimestriels (6 jours de congés trimestriels, 3 trimestres sur 4),
 - les congés annuels (2,5 jours ouvrables de congés payés par mois de travail)
 - les congés d'ancienneté (2 jours à partir de 5 ans d'ancienneté, 4 jours à partir de 10 ans d'ancienneté et 6 jours à partir de 15 ans d'ancienneté).
- Indemnité complémentaire pour certaines catégories socio-professionnelles. (Accord d'entreprise concernant les plus bas salaires)
- Valorisation du travail sur site lors des soirées des 24 et 31 Décembre pour les assistants familiaux et les salariés des structures d'hébergement.

COMMENT POSTULER ?

Merci d'adresser votre candidature (CV + Lettre de motivation) à :

Monsieur Maxime LEMOINE, Directeur du parcours enfance jeunesse : 41 Rue du Fort Louis – 59140
DUNKERQUE

Ou par mail : mlemoine@aaedk.org + Copie au service des RH : candidatures@aaedk.org

POUR LE 16/03/2023 AU PLUS TARD



09/03/2023

Les entretiens auront lieu avec le directeur du parcours et Monsieur Ibrahima SARR, chef de service.

Prise de décision dès que possible.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez toutes les informations concernant notre association, ainsi que nos actualités, sur : www.aedk.org